

## ARRONDISSEMENT ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

### ERRATUM

#### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES  
(RCA-5, art. 12)

ET

LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME  
(L.R.Q. c. A-19.1, art. 145.6)

Veuillez ne pas tenir compte de l'avis public diffusé dans le présent journal le 16 octobre 2012, relativement à une demande de dérogation mineure portant sur l'immeuble situé à l'adresse suivante :

**Immeuble situé aux 6375-6381, avenue De Gaspé.**

L'étude de ce dossier doit poursuivre son cours à l'interne avant d'être soumis pour autorisation auprès du conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

Nous nous excusons de tout inconvéniént pouvant avoir été causé par ce fait nouveau.

Donné à Montréal, ce 30 octobre 2012

---

Me Karl Sacha Langlois, LLL., B.A.A., OMA  
Secrétaire d'arrondissement